



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à 18h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA
M. COLONNA – Mme JULIEN – Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY
Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY
M. MARZA – Mme TRIGNAN

Absents ayant donné procuration : M. GARNONE à M. DER KASPARIAN
Mme ROUVERAND à Mme DOUSSE – M. BURGIO à Mme GARCIA –
Mme MICHEL à M. TRAPY

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : JEAN-FRANCOIS LAZIOSI

OBJET : Convention générale de mandat de vente de billets avec l'Association
Office de Tourisme de Carry le Rouet : Approbation – Annexe 1

RAPPORTEUR : PATRICIA NOSAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 9 mai 2023,

Dans une dynamique de relance de l'activité culturelle, la Commune de Carry
le Rouet met en place un dispositif de communication multiple pour toucher
tous les publics.

L'association Office de Tourisme de Carry le Rouet, par son implantation territoriale locale, par ses outils de communication et par sa billetterie, est un partenaire privilégié dans cette reconquête du public.

C'est pour cette raison que la Commune donne mandat à l'Association Office de Tourisme de Carry le Rouet pour vendre à ses guichets, les billets des spectacles programmés par la Commune, formalisé par une convention entre la Commune et l'Association Office de Tourisme de Carry le Rouet.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible. La reconduction de la convention est tacite chaque année pendant une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat entre la Commune et l'Association Office de Tourisme de Carry le Rouet telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur René-Francis Carpentier, Maire, Madame Patricia Nosal, Madame Celine Siano et Monsieur Jean-François Laziosi, membres du Conseil d'Administration de l'Association Office de Tourisme, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

**14 voix POUR
1 voix CONTRE
10 ABSTENTIONS**

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

Fait en Mairie, le 1^{er} juin 2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
René-Francis CARPENTIER**

